

## **Alain Garrigou, Histoire sociale du suffrage universel en France : 1848-2000, Seuil, Points Histoire, Paris, 2002.**

Nous nous proposons à travers cette fiche de travail d'évoquer les débuts du suffrage universel en France en 1848 à partir de l'ouvrage fondamental d'Alain Garrigou. Nous insisterons sur l'apprentissage long et difficile de ce processus électoral inscrit pendant longtemps dans les représentations, les émotions et les pratiques d'une culture politique marquée par la tradition. La modernité électorale redynamisant souvent de façon paradoxale cette même culture politique traditionnelle.

### **- La difficulté de mettre en place une nouvelle culture politique**

Les multiples anecdotes relatées par A. Garrigou rendent compte des difficultés qui ont marqué la mise en place du suffrage universel masculin lors de la deuxième République en 1848. La fin du système censitaire et la multiplication par 10 du corps électoral posèrent le problème de l'exercice du droit de vote par une majorité d'électeurs qui ignoraient tout des exigences et des contraintes techniques liées à ce droit. L'auteur évoque un problème de compétence électorale, la plupart des électeurs votant pour la première fois. Cela n'a rien à voir avec une compétence culturelle ou politique. Il s'agit essentiellement d'une difficulté à se plier aux exigences du vote. De fait, les électeurs transposaient d'autres compétences dans le cadre de l'activité électorale. Certains remplissaient le bulletin comme s'il s'agissait d'une lettre, d'autres inscrivaient des slogans, d'autres commentaient et expliquaient leur vote... Ce qui aboutissait à l'annulation de leurs votes. Ces pratiques continuèrent durant des décennies. La compréhension même du processus électoral était parfois en jeu, ainsi la question du nombre minimum de voix pour être élu. Preuve que les pratiques politiques relèvent parfois d'un long processus d'apprentissage. Les autorités étaient d'ailleurs conscientes que la nouveauté du suffrage universel masculin posait de nombreux problèmes de nature politique et technique. Le report de l'élection, les divers décrets et circulaires qui précisèrent la loi du 5 mars 1848 qui instaura ce droit, notamment la circulaire du 8 avril, témoignaient de profondes inquiétudes et préoccupations qui allaient jusqu'à l'angoisse. On se préoccupait sur le plan technique de la durée du scrutin, du dépouillement, de la contenance des urnes, de la qualité du papier des bulletins, des feuilles d'émargement... Les préoccupations politiques étaient liées à l'ordre public. On craignait des violences et du désordre. On précisait que les salles où se déroulait le vote devaient se situer de préférence au rez-de-chaussée, posséder plusieurs sorties et être protégées par un service d'ordre.

### **- Une pratique marquée par les émotions collectives.**

La difficulté d'appréhender les règles spécifiques au processus électoral peuvent s'observer également au travers du fait que pour nombre d'acteurs politiques de cette époque l'acte électoral ne se différencie pas d'autres manifestations politiques. Ainsi la pétition se confondait avec un vote. Garrigou mentionne la pétition de 1849 qui réclamait la dissolution de l'Assemblée Nationale, pour les signataires de cette pétition il s'agissait d'un contre vote envers cette même assemblée nationale.

Les émotions collectives, Garrigou cite les soulèvements des années 1849-1851, et les manifestations étaient souvent liées au processus électoral. Des défilés et des manifestations accompagnaient souvent le vote, qui nous le verrons avait souvent une dimension collective. Garrigou montre que dans une société encore traditionnelle, notamment dans le monde rural, comme la société française, la nouveauté du suffrage universel déclencha des réactions comme des rumeurs, des peurs et des angoisses collectives très proches de celles qui eurent lieu lors de la Grande Peur en juillet-août 1789. Les campagnes françaises connurent alors un vaste mouvement de révoltes et de rumeurs en réaction aux nouvelles qui arrivaient de Paris au début de la Révolution.

Le vote s'inscrivait dans des pratiques politiques souvent traditionnelles. Notons également que les sociétés rurales avaient un horizon de vie qui se limitait au village et à l'environnement proche, l'obligation du vote dans le chef-lieu du canton entraînait des déplacements qui accentuaient cette rupture dans le quotidien et les inquiétudes.

### - **Une mobilisation électorale inscrite dans des traditions rurales communautaires et locales.**

Le processus de mobilisation électorale nous amène de la même façon à nous intéresser à des formes d'expression et d'organisation sociale et politique qui relèvent souvent de la tradition. Le suffrage universel masculin est une manifestation profonde de la modernité politique, un vote correspondant à un individu. Cependant, la mobilisation électorale s'inscrivait surtout dans des logiques communautaires et collectives. Les votants partaient en groupe, en cortège avec à leur tête les autorités locales, le maire et le curé. Dans des sociétés du consensus, le vote fut une manifestation d'unanimité et d'unité. On votait ensemble et pour le même candidat, comme le souligne Tocqueville décrivant le vote du 23 avril 1848 « Tous les votes furent donnés en même temps et j'ai lieu de penser qu'ils le furent presque tous pour le même candidat ». Le vote était avant tout un acte social qui fut absorbé par tout un réseau de solidarités traditionnelles. A. Garrigou cite par exemple les communes rurales catholiques de l'Ouest de la France. Le vote était lié aux espaces et aux moments forts de sociabilité traditionnelle. On votait à la sortie de la messe, le cortège électoral reprenait la logique des processions religieuses, on faisait les campagnes électorales dans les cafés. Le processus électoral relevait notamment d'une dimension festive rurale comme les charivaris (la fête paysanne traditionnelle), moment de plaisir, mais aussi de tensions, de défis, d'intimidation et de violence. Les candidats étrangers à la communauté suscitaient la méfiance. Emettre un avis et un vote contraires et dissidents était rarissime et nécessitait un grand courage dans des sociétés unanimistes où chacun connaissait tout sur le voisin, et notamment ses opinions politiques. Cela explique l'importance du mode de scrutin local, on votait dans le canton, dans un espace proche connu pour des candidats connus. Le scrutin au niveau départemental commença à être accepté peu à peu au fil du temps quand le suffrage universel fut davantage entré dans les mœurs au début du XX<sup>ème</sup> siècle, comme le montre la fin du texte. Le vote a eu longtemps une logique locale, très éloignée d'une réalité nationale. Ce sentiment de communauté rassemblait également de façon plus surprenante des secteurs issus de la modernité industrielle comme les ouvriers, ces derniers venant des campagnes à travers l'exode rural, conservaient encore des éléments de solidarité traditionnelle.

La nouveauté et la modernité du vote, moments de crainte et d'angoisse, resserrèrent donc paradoxalement les solidarités communautaires traditionnelles car fallait conjurer les périls comme le note Garrigou, d'autant plus que cette nouveauté fit resurgir les anciennes tensions et rivalités. Le moment du vote déclencha des affrontements entre les cortèges de communes rivales, par exemple dans les Pyrénées, réveilla les tensions ville/ campagne, ouvriers / paysans, paysans / marins en Bretagne...

Cette analyse de Garrigou montre que la France, malgré les transformations de la modernité de la Révolution Française comme l'individualisme et le vote, étaient encore un pays traditionnel, notamment dans les zones rurales qui furent majoritaires jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle. La réalité familiale du vote renforça encore cette dimension traditionnelle.

### - **Le vote, une affaire familiale**

Le vote avait une dimension familiale. Les affiches électorales qui montraient un agent électoral discutant avec la famille étaient une illustration de cette réalité. L'interlocuteur essentiel était le chef de famille, mais la famille était présente. Cela explique les craintes réelles ou imaginaires de l'influence du clergé sur les femmes, des instituteurs sur les enfants, susceptibles d'orienter le vote familial. La structure familiale construite autour du chef de famille déterminait le vote,

ce dernier était une affaire de famille. L'unité de vote était la famille et non l'électeur. La structure de la commune reprenait d'ailleurs le schéma de l'organisation de la famille. Le maire était une sorte de chef de famille qui déterminait tous les aspects de la vie collective, y compris le vote, par exemple il était à la tête des cortèges qui emmenaient voter l'ensemble des citoyens. Ainsi, le grand dirigeant républicain Jules Ferry disait « Ma commune est à moi ». Les notables locaux, et notamment les maires, contrôlaient le vote à travers des réseaux clientélistes, proches des relations familiales, qui permettaient un vote unanime de la communauté. Comme le note Garrigou, les communes et les familles étaient « des structures politiques emboîtées ». Les communes étant à leur tour des « unités collectives juxtaposées ». On est encore loin d'une nation composée d'individus. La société française ressemble encore au XIX<sup>ème</sup> siècle, de bien des façons, à une société d'Ancien Régime corporative et organiciste.